

**SEN-031 17/18 – Vérifications d'états financiers**  
**Questions et réponses – Série 1**  
**28 mars, 2018**

---

**Question 1**

Est-ce que le soumissionnaire gagnant sera sujet à des exigences particulières pour la protection des documents sur site?

**Réponse 1**

Selon la section 7 de l'énoncé des travaux:

Contraintes

*Le travail à effectuer doit se faire dans le plus grand secret. Il doit être mené sur place à la Direction des finances et de l'approvisionnement du Sénat. L'entrepreneur doit protéger les renseignements de manière constante en prenant toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour les mettre à l'abri et en protéger l'intégrité et la confidentialité. Le vérificateur doit fournir son propre ordinateur, portable ou non.*

Une exigence spécifique pour la protection des documents n'a pas été identifiée, mais le soumissionnaire gagnant doit respecter la contrainte mentionnée ci-dessus.

---

**Question 2**

Est-ce que le soumissionnaire gagnant sera sujet à des exigences de vérification de sécurité pour leur site? Le Sénat s'attend-il à ce que le soumissionnaire gagnant puisse stocker / traiter les données protégées / classifiées sur l'équipement informatique du soumissionnaire (clé USB, ordinateurs portables, serveurs, courriel)?

**Réponse 2**

Selon la section 7 de l'énoncé des travaux:

Contraintes

*Le travail à effectuer doit se faire dans le plus grand secret. Il doit être mené sur place à la Direction des finances et de l'approvisionnement du Sénat. L'entrepreneur doit protéger les renseignements de manière constante en prenant toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour les mettre à l'abri et en protéger l'intégrité et la confidentialité. Le vérificateur doit fournir son propre ordinateur, portable ou non.*

La vérification de sécurité sur site ne sera pas effectuée. Conformément à la contrainte mentionnée ci-dessus, les informations stockées par le soumissionnaire gagnant doivent être sauvegardées et doivent rester confidentielles à tout temps.

---

**Question 3**

Les formulaires de sécurité doivent-ils être demandés et complétés avant la date de soumission? (section 28, point 2)

**Réponse 3**

Les formulaires de sécurité doivent être remplis et soumis avant l'attribution du contrat. Le contrat subséquent ne sera pas attribué tant que la partie sécurité n'aura pas été complétée.

---